



Le seul organisme politique pancanadien de défense du libre choix

B.P. 2663, succ. princ., Vancouver (C.-B.) V6B 3W3 • info@arcc-cdac.ca • www.arcc-cdac.ca

Énoncé de position n° 17

Options en matière de grossesse et de conseils concernant l'avortement

Grâce à un jugement rendu par la Cour suprême du Canada en 1988, « R. c. Morgentaler », toute personne qui devient enceinte au Canada a le droit de déterminer s'il est possible ou dans son intérêt ou celui de sa famille de mener cette grossesse à terme. Le présent document donne de l'information ou de l'aide eu égard à cette décision.

Si vous êtes enceinte et ne savez pas comment procéder, vous pouvez contacter diverses organisations et cliniques dans votre collectivité. Cela peut cependant s'avérer difficile, surtout à l'extérieur des grands centres où les ressources sont limitées et difficiles d'accès.

Ressources

Les cliniques d'avortement se trouvent uniquement dans les grandes agglomérations, mais dans la plupart des villes, vous pouvez contacter une clinique de santé sexuelle ou un centre de femmes. Certaines provinces disposent d'une ligne d'aide axée sur la santé sexuelle ou sur l'avortement, notamment la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et la Colombie-Britannique (ici et là). Vous pouvez également appeler le 811, un service d'information santé en vigueur dans la plupart des provinces et des territoires. Par ailleurs, toutes les cliniques d'avortement offrent des conseils sur la grossesse en toute objectivité et vous orienteront vers les organismes appropriés si vous envisagez de confier l'enfant en adoption ou de mener votre grossesse à terme.

Attention, des organisations anti-choix (comme les « centres conseils grossesse ») pourraient se retrouver en tête des résultats de vos recherches sur Internet. Même si ces organisations semblent offrir des renseignements ou des services d'avortement, elles n'incluent jamais l'avortement ou la contraception et elles peuvent avoir un parti pris. Consultez notre liste de centres anti-choix pour ne pas vous faire avoir.

Voici des ressources où trouver de l'information objective sur la santé sexuelle et des références aux services recherchés :

- Le service d'assistance téléphonique d'Action Canada pour la santé et les droits sexuels : 1 888 642-2725; ou consultez leur page « Trouver un-e prestataire de service » à <https://www.actioncanadashr.org/fr/ressources/services>.
- La ligne sans frais de la Fédération nationale de l'avortement : 1 877 257-0012.
- Choice Connect, un site national qui vous aide à trouver des prestataires près de chez vous (en français et en anglais) : <https://choicconnect.ca/>.
- La liste des cliniques d'avortement et des services de soutien au Canada de la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada : <http://www.arcc-cdac.ca/list-abortion-clinics-canada.pdf>.
- Pour obtenir de l'aide concernant votre prise de décision, vous pouvez consulter *The Pregnancy Options Workbook* : <http://www.pregnancyoptions.info/pregnant.htm>. Même s'il s'agit d'une publication américaine, vous la trouverez peut-être utile.

Les options autour de la grossesse

Vous avez le choix de mener votre grossesse à terme et garder le bébé ou de le confier en adoption, ou alors d'interrompre la grossesse. Si vous décidez de mener votre grossesse à terme, vous aurez besoin de bons soins prénataux, un élément très important pour la santé de votre bébé.

Pour en savoir plus sur l'adoption, il vous faut communiquer avec la société d'aide à l'enfance de votre collectivité ou, si vous préférez une adoption privée, un avocat ou une avocate qui travaille dans ce domaine. L'adoption a beaucoup évolué depuis les années 1960, quand le système prévoyait que le parent biologique disparaîtrait de la vie de l'enfant pour toujours. Par exemple, il existe des « adoptions ouvertes », où le parent biologique joue un rôle dans le choix du couple adoptant. Attention, cela ne signifie pas que vous aurez un rôle pérenne dans la vie de l'enfant. Par ailleurs, certaines agences d'adoption sont affiliées à une religion ou sont anti-choix. Recherchez une agence laïque offrant une aide objective.

Si vous décidez de mettre fin à la grossesse, vous devez agir rapidement dans la mesure du possible. En effet, la plupart des avortements ont lieu avant 12 semaines de grossesse (calculées à partir de la première journée de votre dernière menstruation), au moment où la procédure est la plus simple et la plus sûre. De plus, l'accès limité à l'avortement dans certaines provinces ou certains territoires pourrait vous obliger à vous déplacer, donc à prendre des dispositions susceptibles de vous mener au-delà des 12 semaines de grossesse.

Peut-être voudrez-vous discuter de votre décision avec votre médecin de famille, votre pasteur ou quelque autre conseillère ou conseiller, dans la mesure où cette personne vous aide et appuie vos choix. Il importe de savoir qu'au Canada, le père biologique n'a pas de droits légaux pour influencer la décision d'avorter, pas plus que vos parents si vous êtes une personne mineure. Cependant, si c'est possible pour vous, il est important d'en parler à votre famille et de lui demander son soutien.

Avortement et services-conseils

Les services offerts dans les cliniques d'avortement sont indiqués sur leurs sites Web. Toutes les cliniques d'avortement offrent des services-conseils ou peuvent vous diriger vers ces services. Le service qui vous recevra, vous et la personne qui vous accompagne (si vous le souhaitez), vérifiera que : a) vous avez eu des réponses à toutes vos questions, b) votre décision est claire et vous appartient (sans aucune coercition exercée sur vous), et c) vous comprenez pleinement la procédure et ses risques. On vous informera également des moyens de contraception disponibles, et on vous orientera vers tout type de service-conseil dont vous pourriez avoir besoin.

Si vous n'avez pas encore pris votre décision, on explorera d'autres options et on discutera de vos préoccupations émotives et pratiques. Les services-conseils ont pour but de vous informer de tous les choix possibles. En fait, la disposition d'une organisation à explorer toutes ces options est une assurance de son caractère éthique. Le mouvement anti-choix gère de fausses cliniques présentées sous des appellations trompeuses comme « centre conseils grossesse » (*Crisis Pregnancy Centre*), « Droit de naissance » (*Birthright*) ou « Options de grossesse » pour donner l'impression qu'elles sont pro-choix ou féministes et soutiennent toutes les décisions sans préjugés. Dans les faits, ces centres sont des ministères religieux susceptibles de vous pousser dans tous les cas à mener une grossesse à terme.

Dans une clinique éthique, vous seriez en mesure de modifier votre décision à tout moment, sans craindre de pressions. Votre décision y est toujours respectée. Les services-conseils ne sont pas de la thérapie, même si la plupart des personnes travaillant en clinique d'avortement à titre de travailleuses sociales, thérapeutes et conseillères en santé sexuelle sont des professionnelles qualifiées. Ces personnes comprennent que vous devez prendre une décision en toute assurance et en toute confiance. Comme le dit la conseillère d'une clinique Morgentaler : « Tout le monde reçoit des services-conseils avant la procédure, mais tout le monde n'a pas nécessairement à poursuivre le processus. ». Le service-conseil vous permettra probablement d'éclaircir et de valider votre décision; ou il se peut que vous constatiez que vous n'êtes pas assez solide psychologiquement ou affectivement pour poursuivre.

Pour bien des personnes, prendre une telle décision — quelle qu'elle soit — donne un sens de force personnelle, de contrôle de soi et de maturité.